

# Permutations informatisées

## Peuvent y participer

Tous les titulaires en poste ou non, exceptés les stagiaires CAPA-SH (sauf pour les collègues en rapprochement de conjoint).

## Conseils

Ne demander que des départements souhaités. Mettre systématiquement, chaque année, en voeu 1 le même département permet de voir son barème augmenter.

En cas de changement de situation familiale ou d'annulation de demande, il est absolument nécessaire d'utiliser les documents de l'administration.

## Eléments du barème

1. Echelons	Point pour les Instits	Point pour les Profs des Ecoles	Points pour les P.E. Hors Classe
1 <sup>er</sup>	18	-	36
2 <sup>ème</sup>	18	-	39
3 <sup>ème</sup>	22	22	39
4 <sup>ème</sup>	22	26	39
5 <sup>ème</sup>	26	29	39
6 <sup>ème</sup>	29	33	39
7 <sup>ème</sup>	31	36	39
8 <sup>ème</sup>	33	39	
9 <sup>ème</sup>	33	39	
10 <sup>ème</sup>	36	39	
11 <sup>ème</sup>	39	39	

## Modalités

La saisie de vos demandes se fera sur internet via i-prof. Pour toute information complémentaire, nous enverrons une circulaire expliquant toutes les modalités retenues.

## Barémage national

Il est vérifié et validé par l'Inspection Académique avec les élus du personnel, puis transmis au Ministère pour le traitement informatique :

- votre ancienneté dans le département après titularisation ou intégration (diminuée de 3 ans),
- le nombre d'années de demande du voeu 1 pour la capitalisation,
- les points pour séparation.

Soyez vigilants, des erreurs ont été relevées. En cas de difficulté, prenez contact avec nous.

## Calendrier (non connu précisément à ce jour)

- la saisie des voeux se fera par internet en novembre.
- date limite pour annuler ou modifier la demande : début janvier.
- la CAPD doit se réunir début janvier pour examiner les demandes de majoration de barème (500 points).
- en mars, publication des résultats.

## Rôle de vos élus départementaux

En envoyant le double de votre dossier au SNU.ipp 93, vous êtes assuré(e) que :

- sa réception à l'Inspection Académique, avant la date limite, sera bien vérifiée et votre barème validé,
- votre demande de 500 points sera exposée en C.A.P.D. avec tous les arguments que vous nous aurez apportés,
- vous connaîtrez les résultats dès leur publication.

**N'oubliez pas d'envoyer la copie de votre dossier aux élus du personnel, SNU.ipp 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex**

## Barèmes et classement 2010

**Des erreurs ont été relevées, certaines corrigées. Tous les collègues syndiqués et qui nous ont contacté ont eu connaissance de leur classement et barème.** Le ministère classe les voeux liés en fonction du barème moyen du couple.

## 2 - Bonifications liées à la situation familiale

- 15 points pour chaque enfant à charge de moins de 20 ans.
- 5 points supplémentaires par enfant au-delà du troisième enfant.

1 enfant	15
2 enfants	30
3 enfants	45
4 enfants	60 + 5

## 3 - Rapprochement de conjoint : Calcul des points

→ Rapprochement de conjoint pour tout département : 150 points (collègues mariés ou pacsés ou en concubinage avec enfant).

→ Durée de séparation (date d'installation du conjoint jusqu'au 31/08/10) tout département **sauf 75** :

- 50 points par an.
- 100 points de bonification dès la 2<sup>ème</sup> année de séparation.
- Points de séparation pour les collègues en activité.
- Pas de points de séparation pour les collègues en disponibilité, congé parental...

Année	Points + bonification	Points attribués
1 an	50	50
2 ans	100 + 100	200
3 ans et +	150 + 200	350

**N'oubliez pas de fournir l'attestation de l'employeur du conjoint et de saisir la durée de séparation.**

## 4 - Ancienneté dans le département

Il est rappelé que l'ancienneté dans le département est décomptée à partir de la titularisation.

Ancienneté de fonction	Points attribués
<i>Année incomplète</i>	2/12ème de points par mois par année incomplète
1 an	2
2 ans	4
3 ans	6
4 ans	8
5 ans	10 + 10 supplémentaires par tranche de cinq ans d'ancienneté
10 ans	20 + 10 + 10

## 5 - Capitalisation du voeu 1

5 points par an pour chaque renouvellement du 1<sup>er</sup> voeu sans interruption.

## 6 - Majoration exceptionnelle de 500 points

(dossiers retenus en C.A.P.D. en février).

N'est prise en compte que la situation du candidat ou de ses enfants, parfois de son conjoint en situation de handicap. Les ascendants n'ouvrent aucun droit. C'est la règle douloureusement vécue par certains d'entre nous :

- A votre demande écrite, il faut joindre le plus grand nombre de documents officiels et récents (médicaux ou sociaux) décrivant les motivations de la demande ;
- Demander à être reçu par l'Assistante sociale et/ou le médecin de l'Inspection Académique.

**7 - 45 points zone violence** après 5 ans d'exercice en continue dans un établissement relevant d'une zone violence à TP ou à TD et y exercer encore en 2010-2011.

# Commission culturelle de la FSU 93

*Savez-vous qu'il existe la «FSU Culture 93»*

*Connaissez-vous ses motivations et ses objectifs ?*

Cette structure existe depuis 15 ans.

Par manque de Comité d'Entreprise, petit à petit, nous avons établi des relations avec les théâtres ou autres lieux de culture qui reconnaissent la F.S.U. comme une collectivité équivalente à un C.E.

C'est pour nous, une victoire syndicale.

**Nous sommes quelques bénévoles retraitées à faire vivre cette structure.**

Ce qui motive nos choix c'est la rencontre, la découverte. Le plaisir de participer à la vie culturelle.

Nous essayons de varier les propositions sans oublier «le jeune public» : théâtre, danse, cirque, visite, rencontre, musique... en fonction de l'actualité et de nos possibilités.

**Nous proposons un éventail large des différents lieux culturels de la Région Parisienne en privilégiant intentionnellement l'activité culturelle de notre département.**

Il existe des formules diverses permettant d'aller au spectacle à des prix intéressants : nous les mettons à votre disposition.

Notre souci, dès la création de la «FSU Culture 93» a été de donner une dimension culturelle et conviviale à la vie syndicale.

**Nous prévoyons aussi quelques sorties collectives, toujours avec l'ambition de maintenir le lien actifs-retraités. L'an passé, nous avons eu une journée à Bruxelles avec la visite du Musée Magritte.**

Cette année, nous projetons une journée à Nancy, à Metz, deux jours à Amsterdam).

En fonction de l'activité syndicale, nous essaierons de réaliser ses projets.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous abonner à la «Lettre de la Commission», à prendre contact avec nous. Nous tenons une permanence le mardi après-midi de 14 h à 17 h (01.48.96.36.90).

## Abonnez-vous à «La lettre de la Commission»

**-saison 2010-2011- 6 euros**

Vous recevez, durant la saison, au moins six lettres.

Vous bénéficiez individuellement du tarif collectivité accordé à la F.S.U., du tarif abonnement, du tarif accordé aux groupes...

Vous serez informés de l'activité culturelle du 93, nous vous proposons **des spectacles en fonction de l'actualité.**

Nom.....

Prénom.....

Tél.....

Portable.....

Adresse.....

.....

Courriel.....

Je m'abonne (ou me réabonne)

Je joins un chèque de 6 euros au nom de la F.S.U. Culture 93 à Annie GAILLARD - Commission Culturelle FSU 93

Bourse Départementale du Travail

1 place de la Libération - 93016 Bobigny cedex

# Se syndiquer un acte essentiel dans un contexte de régressions sociales

L'audience des syndicats et leur forte capacité à mobiliser dépassent de beaucoup la réalité de leurs forces organisées. Le faible taux de syndicalisation constitue une difficulté majeure à la création du rapport de forces.

Celles et ceux qui pensent qu'il vaut mieux une force qui réunit la majorité des collègues à la fois pour débattre, réfléchir, proposer et agir, ont toute leur place à la FSU. La force du syndicalisme repose sur sa capacité à réunir les collègues.

C'est grâce aux fortes organisations syndicales, représentatives et puissantes, que l'unité d'action prend toute sa force. Alors, oui, nous sommes obligés parfois d'être très «patients», mais nous avons une responsabilité importante dans l'élaboration de cette unité d'action. Nous ne répondons pas aux multiples attaques qui font les «choux gras» des diviseurs.

Dans une période de montée des individualismes, le moindre écueil à la construction de l'action permet de se dédouaner et de ne rien faire. La politique de la droite libérale avec les heures supplémentaires, les primes à l'évaluation CE1 et CM2, les stages de remise à niveau... repose sur la division des personnels.

Alors, l'unité d'action des organisations syndicales, oui. Mais le respect de quelques règles simples de refus de la compromission sur le terrain, oui aussi...

**Et avant tout, l'acte très simple de base pour que l'unité syndicale ait du sens : se syndiquer !**

**A vous de savoir de quoi vous voulez que demain soit fait ! Syndiquez-vous !**

**Attention : Beaucoup d'infos dès les premiers jours de rentrée !**

**Participez aux Assemblées**

**Générales de ville**

**Consultez le site.**

**Contactez les responsables locaux du SNU.ipp 93.**



# Au quotidien, les élus SNU.ipp 93 vous informent, vous conseillent, vous défendent, interviennent en CAPD...

Je n'ai pas changé d'échelon, est-ce normal ?

*Défendre*

*Informer*

Je voudrais connaître mon affectation

*Proposer*

*Contrôler*

J'aimerais vous rencontrer pour les permutations

*Intervenir*

*Renseigner*

Je suis convoqué(e) à l'Inspection Académique, pouvez-vous m'accompagner ?

*Soutenir*

*Accompagner*

## Syndiquez-vous !

Je serai en congé parental dans 2 mois, vais-je perdre mon poste ?

*Vérifier*

*Conseiller*

L'administration me réclame un trop perçu, quel recours ai-je ?

*Ecrire*

*Expliquer*

Nous avons besoin d'une ouverture de classe. Comment faire ?

*Rencontrer*

*Impulser*

Je ne suis pas syndiqué(e) mais j'aurais besoin de renseignements

*Rechercher*

*Répondre*

Merci pour votre intervention !

Et pour ma retraite, que va-t-il se passer ?

Je suis P.E.S. Comment va se dérouler ma formation ?

Je ne perçois toujours pas mes indemnités

... pour faire respecter les droits de tous les collègues dans l'équité et la transparence.